

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_2671_CC

TRAVAUX : REPARATION CONDUITE CASSEE

**ENTRE LE 5 JUILLET 2023 ET LE 12 JUILLET
2023**

73 RUE AU BLE

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-
OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du
12 octobre 2022 portant sur les délégations de
fonction et de signature attribuées aux adjoints au
Maire, aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués, complété par l'arrêté
n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la sté SPIE pour le compte de la
sté ORANGE en date du 07 juin 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

ENTRE LE 5 JUILLET ET LE 12 JUILLET 2023 DE 8H00 A 16H00

ARTICLE 1^{er} - RUE AU BLE VOIR PLAN JOINT-

**La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux
(N° 71), le temps des opérations.**

**Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit des travaux, le temps des
opérations.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence
(3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux
risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté SPIE (9 rue
Tessis 50000 Saint-Lô), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du
chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la
signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le
lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux
devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie,
la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 21 juin 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Gilbert LEPOITTEVIN



Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aigüillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :

Opérateur d'Immeuble concerné :	Altitude Manche Fibre
N° FCI de la commande (obligatoire) :	F46424101121
Commune concernée (code postal et nom) :	Cherbourg-en-cotentin 50100

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :

Opérateur Commercial concerné :	
RéférenceCommandePriseInterneOC :	
ReferencePrestationPrise :	
Référence PBO :	
Client final : adresse	

Informations techniques (obligatoire) :

Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	1
Nombre de conduites cassées (avec aigüillage testé mais impossible) :	1
Nombre de conduites saturées (avec aigüillage testé mais impossible) :	0
Commentaire utile :	1 Ø 45 confirmées cassées Cause de la casse: Inconnue

Adresse chambre A, immeuble ou poteau

9 Avenue des Villas

Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre

73 Rue du blé

Trottoir

Adresse chambre B, immeuble ou poteau

73 Rue du blé

Longueur de tranchée envisagée (m)

Chambre A, immeuble ou poteau

Chambre
50129/941

Chambre B, immeuble ou poteau

FACADE N°73

Distance entre Chambre A et point de butée (m)

19

Distance entre Chambre B et point de butée (m)

2

